

Du 15 octobre au 14 novembre 2021

# SCAN & WIN

La Chasse aux Chèques Cadeaux



## DOSSIER DE PRESSE

### Opération commerciale

## Scan & Win : La Chasse aux Chèques Cadeaux

Lundi 11 octobre 2021 à 16h00

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (CISE)

43, rue Pasteur – 08320 VIREUX-MOLHAIN



## 1. Plan de relance de l'activité commerciale

Notre Communauté a voté, le 24 juin 2020, en faveur d'un plan de relance de l'activité commerciale. Celui-ci est doté d'une enveloppe de 300 000,00 € pour déployer un programme d'actions à destination des commerces avec vitrine(s) sur rue adhérents au dispositif du Chèque Cadeau La Pointe (CCLP).

Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée, par convention, à l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et à l'Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR). Notre Communauté apporte un soutien technique.

Devant initialement se terminer le 30 juin 2021, le Plan de relance de l'activité commerciale a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

## 2. Bilan de l'action "*Le Chèque Cadeau La Pointe Fête le Printemps*"

La troisième action du plan de relance de l'activité commerciale, "*Le Chèque Cadeau La Pointe Fête le Printemps*", s'est déroulée du 05 juin au 12 juin 2021.

Pendant toute cette période, les clients des commerces partenaires de l'opération se sont vu remettre en caisse un ticket à gratter par tranche de 10,00 € d'achat, dans la limite de 10 tickets.

Cette action a été bien accueillie par les commerçants et leurs clients. Elle aura notamment contribué à la promotion du dispositif CCLP auprès des particuliers et généré du flux dans les commerces adhérents.

À l'issue de l'opération, 951 tickets gagnants de 20,00 € ont été retournés à l'ACAG, soit 19 020,00 € de CCLP gagnés qui seront dépensés dans les commerces adhérents au dispositif.

## 3. Action "*Scan & Win : La Chasse aux Chèques Cadeaux*"

### → Application :

Du 15 octobre 2021 au 14 novembre 2021, toute personne physique majeure pourra participer à l'opération commerciale "*Scan & Win : La Chasse aux Chèques Cadeaux*", qui sera la quatrième action du plan de relance de l'activité commerciale.

Pour ce faire, il faudra télécharger gratuitement l'application mobile BALUDI (société nantaise qui a déjà développé 2 jeux de piste pour Charlemont, Citadelle de GIVET) et créer un compte en validant toutes les autorisations demandées (GPS, appareil photo, enregistrement de données...), les conditions générales d'utilisation ainsi que le règlement de l'opération.

→ Parcours :

Après avoir créé son compte, l'utilisateur choisira l'un des six parcours commerciaux pour commencer à jouer, soit en :

- Scannant depuis l'application BALUDIK le QR Code figurant sur les affiches placardées ou les flyers disponibles en libre-service dans les commerces qui participent à l'opération commerciale ;
- Recherchant "*Scan & Win : La Chasse aux Chèques Cadeaux*" dans l'onglet "*Rechercher*" de l'application ;
- Trouvant directement sur la carte de l'application les 6 jeux de piste facilement identifiables par une puce positionnée, selon le parcours, sur les communes de FUMAY, GIVET, VIREUX-MOLHAIN et REVIN.

Les 6 parcours commerciaux sont répartis géographiquement comme suit :

- Parcours rouge : GIVET ;
- Parcours orange : GIVET ;
- Parcours jaune : FROMELENNES / GIVET ;
- Parcours vert : AUBRIVES / CHOOZ / GIVET / VIREUX-MOLHAIN / VIREUX-WALLERAND ;
- Parcours violet : FUMAY / HARGNIES / HAYBES / REVIN / VIREUX-MOLHAIN ;
- Parcours mauve : REVIN.

→ Principe :

Une fois qu'il aura sélectionné un parcours, l'utilisateur devra, aidé d'indices, se rendre dans les commerces du parcours (*ou dans un lieu d'intérêt*) pour y scanner un QR Code apposé à l'intérieur ou à l'extérieur des boutiques.

En scannant les QR Codes, l'utilisateur obtiendra des informations sur les commerces visités (*horaires, téléphone, mail, site internet, page Facebook*) ainsi que des offres promotionnelles valables instantanément chez les commerçants ayant décidé de mettre en place une gratification (*uniquement sur présentation du smartphone mentionnant la nature de l'offre, aussitôt après avoir scanné le QR Code*).

L'utilisateur débloquera également des mini-jeux par palier de 5 QR Codes scannés.

Chaque parcours sera composé de 19 commerces (*ou lieux d'intérêt*) à visiter et de 4 mini-jeux à réaliser, soit un total de 138 étapes à valider pour terminer les 6 parcours commerciaux.

L'utilisateur pourra suivre sa progression en consultant le classement général.

→ Gains :

La finalité de cette opération commerciale est de faire gagner des CCLP aux utilisateurs qui auront visité le plus grand nombre de commerces (*ou lieux d'intérêt*) avec un système à 2 niveaux de récompenses.

Le premier niveau repose sur les parcours commerciaux. Pour chaque parcours validé intégralement, 2 400,00 € de CCLP sont à gagner après tirage au sort, soit un total de 14 400,00 € :

- Parcours rouge : 24 gagnants à 100,00 € ;
- Parcours orange : 24 gagnants à 100,00 € ;
- Parcours jaune : 24 gagnants à 100,00 € ;
- Parcours vert : 24 gagnants à 100,00 € ;
- Parcours violet : 24 gagnants à 100,00 € ;
- Parcours mauve : 24 gagnants à 100,00 €.

Pour espérer remporter un gain du premier niveau, l'utilisateur devra, à minima, avoir terminé un parcours commercial, c'est-à-dire avoir scanné l'ensemble des QR Codes et résolu tous les mini-jeux d'un même parcours. Un utilisateur pourra remporter jusqu'à 600,00 €, soit 100,00 € par parcours achevé.

Si à la fin de l'opération commerciale le nombre d'utilisateurs ayant intégralement validé un parcours est inférieur ou égal au nombre de lots mis en jeu dudit parcours alors ils seront automatiquement déclarés gagnants sans tirage au sort.

Le second niveau repose sur le nombre total de points récoltés (*QR Codes scannés et mini-jeux validés*), pour lequel 15 600,00 € de CCLP sont à gagner :

- Palier 1 : De 0 à 19 points : 100 gagnants à 20,00 €, soit 2 000,00 € ;
- Palier 2 : De 20 à 39 points : 40 gagnants à 50,00 €, soit 2 000,00 € ;
- Palier 3 : De 40 à 59 points : 25 gagnants à 100,00 €, soit 2 500,00 € ;
- Palier 4 : De 60 à 79 points : 15 gagnants à 200,00 €, soit 3 000,00 € ;
- Palier 5 : De 80 à 99 points : 10 gagnants à 250,00 €, soit 2 500,00 € ;
- Palier 6 : Plus de 100 points : 12 gagnants à 300,00 €, soit 3 600,00 €.

Si à la fin de l'opération commerciale le nombre d'utilisateurs ayant validé un palier est inférieur ou égal au nombre de lots mis en jeu dudit palier alors ils seront automatiquement déclarés gagnants sans tirage au sort.

L'utilisateur qui n'aura pas été tiré au sort après avoir validé les paliers 2 à 6 participera automatiquement au tirage au sort du palier inférieur, augmentant ainsi ses chances de gagner un lot.

Le montant des lots non attribués du premier niveau et des paliers 2 à 6 du second niveau permettra d'abonder l'enveloppe du palier 1. Ainsi, selon la redistribution des crédits disponibles, le nombre de gagnants du palier 1 pourra être supérieur à 100 et sera donc déterminé par le nombre de tirés au sort jusqu'à épuisement de son enveloppe.

→ **Remise des lots :**

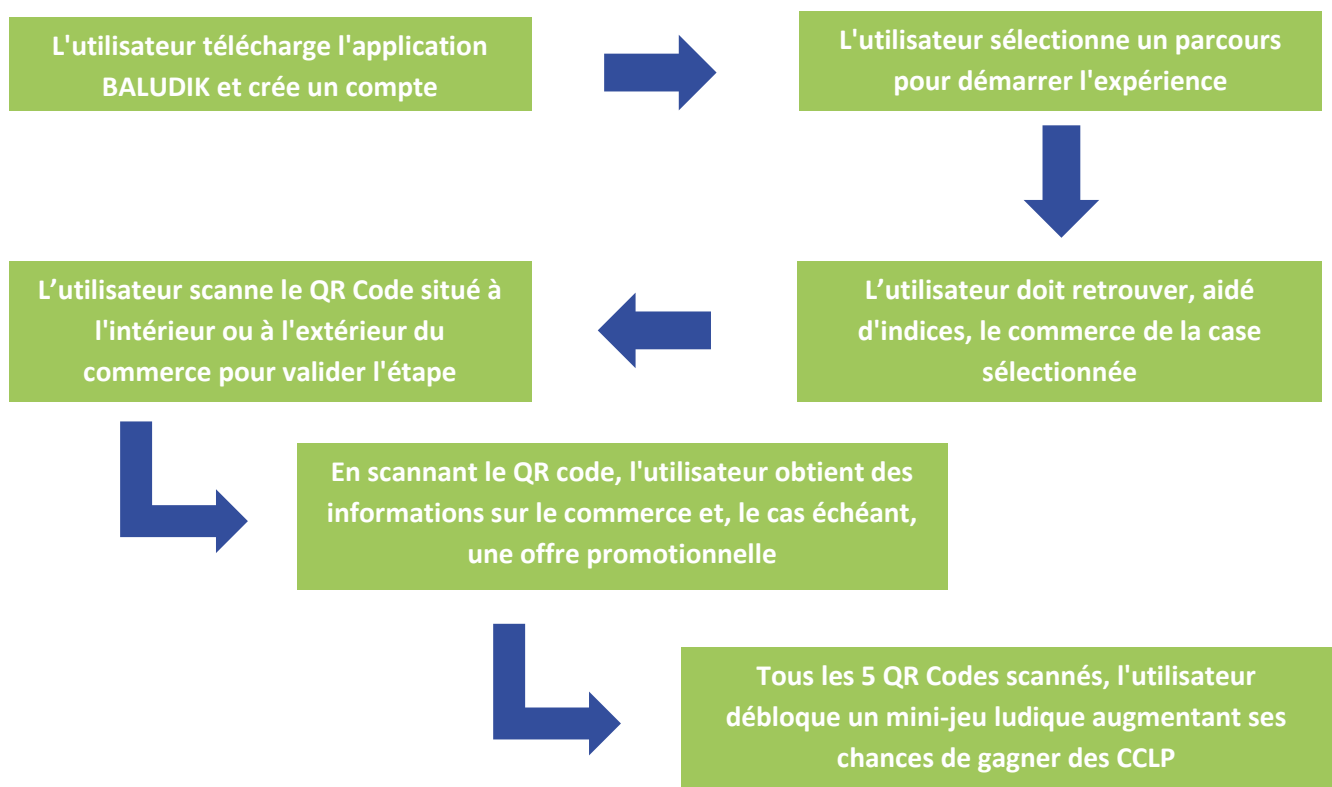
Le tirage au sort sera effectué sous dizaine après la fin de l'opération et automatisé depuis l'application BALUDIK.

Chaque gagnant sera contacté individuellement par téléphone et/ou par courriel. Les modalités de retrait des lots seront expliquées à cette occasion.

Les gagnants auront jusqu'au 31 décembre 2021 inclus pour venir retirer leurs gains munis de leur pièce d'identité.

Les CCLP offerts seront valables jusqu'au 31 décembre 2022.

Les gagnants se verront remettre leurs CCLP dans une pochette soignée contenant la liste des enseignes les acceptant.



## 4. Contacts



**Avenir Commercial et Artisanal Givetois**  
Cellule Chèque Cadeau La Pointe  
Tel : 09.77.76.94.00  
Courriel : [lechequecadeaudelapointe@gmail.com](mailto:lechequecadeaudelapointe@gmail.com)



Communauté de Communes  
**ARDENNE** rives de meuse  
**Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse**  
Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises  
Tel : 03.24.42.67.67  
Courriel : [cise@ardennerivesdemeuse.com](mailto:cise@ardennerivesdemeuse.com)